Circulaire 9625 **du 05/12/2025**

Projet pilote visant à renforcer les partenariats entre les écoles de l'enseignement qualifiant ordinaire, les entreprises locales et les opérateurs régionaux de la formation et de l'emploi
Appel à candidatures

Type de circulaire[1]	**Circulaire informative**	**Validité**	du 05/12/2025 au 30/01/2026
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire		
Résumé	Un projet pilote est lancé pour renforcer les partenariats entre les écoles d'enseignement qualifiant, les entreprises locales et les opérateurs régionaux de la formation et de l'emploi, sur les zones de Liège et de Wallonie picarde. Ce projet pilote vise à favoriser l'insertion des jeunes à l'emploi et à actualiser les compétences techniques des enseignants. Il concerne tant l'enseignement de plein exercice que l'alternance. Les candidatures sont à déposer pour le 30 janvier 2026 au plus tard.		
Mots-clés	Partenariats écoles-entreprises ; Opérateurs régionaux de la formation et de l'emploi ; Insertion à l'emploi des jeunes diplômés ; Immersion des enseignants en entreprise ; Appel à projets		

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	**Wallonie-Bruxelles Enseignement** **Ens. officiel subventionné**	**Ens. libre subventionné** Libre confessionnel Libre non confessionnel
Unités d'enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)	

Signataire(s)

Madame la Ministre Valérie GLATIGNY

Personne(s) de contact concernant la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
AGE	DGPSE - Direction générale du pilotage du système éducatif	pilote-écoles-entreprises@cfwb.be

[1] Il existe actuellement quatre types de circulaire : la circulaire urgente (rouge), la circulaire de rentrée (bleu), la circulaire d'instruction (vert) et la circulaire informative (gris).

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | Enseignement

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

Projet pilote visant à renforcer les partenariats entre les écoles de l'enseignement qualifiant ordinaire et les entreprises

Appel à candidatures

Introduction

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, il est essentiel de renforcer les liens entre les écoles d'enseignement qualifiant, les entreprises et les opérateurs régionaux de la formation et de l'emploi. Ces collaborations permettent non seulement de mieux préparer nos élèves aux réalités des métiers, du marché du travail, mais également de soutenir le développement professionnel des enseignants et d'ancrer durablement les écoles dans leur environnement local.

C'est dans ce contexte que j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement d'un projet pilote visant à renforcer les collaborations entre les écoles d'enseignement qualifiant et les entreprises locales, situées dans les zones de Liège et de Wallonie picarde, afin de favoriser l'insertion professionnelle des élèves et le développement des compétences techniques des enseignants. L'appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des options couvrant tous les secteurs professionnels. Un maximum de 15 écoles sera sélectionné sur les deux zones concernées.

Les écoles intéressées sont invitées à développer un projet comportant trois axes :

- Développer un projet d'école pour mettre en place des partenariats structurels avec les entreprises locales ;
- Mettre en place un parcours personnalisé des élèves favorisant l'orientation vers le monde du travail et l'apprentissage en situation réelle ;
- Améliorer la formation continue et favoriser l'immersion en entreprise des enseignants.

Chacune des 15 écoles sélectionnées pourra bénéficier d'un accompagnement spécifique développé avec le soutien des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement, de AKT for Wallonia, de la Fondation pour l'enseignement, du FOREM, des Cités et carrefours des métiers et de l'IFAPME. Les écoles recevront également des périodes-professeur complémentaires pour désigner un « Pilote école-entreprises », chargé de coordonner les partenariats locaux et le projet de l'école.

Vous trouverez toutes les informations utiles concernant cet appel à candidatures dans la présente circulaire.

En vous remerciant d'avance de votre intérêt.

Valérie GLATIGNY
Ministre de l'Éducation

Table des matières

Abréviations et acronymes 3

Calendrier de l'appel à candidatures 4

Documents à renvoyer 5

Personnes à contacter 6

Introduction 7

1. Présentation du projet pilote 7

2. Ressources allouées aux écoles 11

3. Dispositifs de soutien des écoles dans le cadre du projet pilote 12

4. Procédure de sélection des projets 13

5. Déposer une candidature 14

6. Séances d'information 14

Annexes 15

Abréviations et acronymes

Acronyme / abréviation	Signification
AKT for Wallonia	Nouvelle appellation de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE)
CDC	Centre de compétence
CaDM	Carrefour des métiers
CDM	Cité des métiers
CDR-PFE	Centres de référence professionnelle & Pôles Formation-Emploi
CSA	Conseiller au soutien et à l'accompagnement
CTA	Centre de technologie avancée
FOREM	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FPE	Fondation pour l'Enseignement
IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
OBG	Option de base groupée
PO	Pouvoir organisateur

5 Calendrier de l’appel à candidatures

Échéance	Événement	Acteur
13 et 15 janvier 2026	Séances d’information à destination des PO/écoles	AGE
30 janvier 2026	Date limite pour le dépôt des candidatures des écoles	PO/École
2 mars 2026	Annonce des écoles retenues pour le projet pilote	AGE

Documents à renvoyer

Document	Destinataire	Date limite de réception
Formulaire de candidature	pilote-ecoles-entreprises@cfwb.be	30 janvier 2026

Personnes à contacter

Pour toute question relative à l'appel à candidatures :

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
AGE	Direction générale du pilotage du système éducatif	Enseignement qualifiant	pilote-ecoles-entreprises@cfwb.be

Pour toute question relative à un soutien pour développer et/ou concrétiser des partenariats avec des entreprises locales :

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
AKT for Wallonia	Organisation wallonne des employeurs privés	/	pilote-ecoles-entreprises@akt.be

1. Introduction

Le projet pilote vise à renforcer les **partenariats** entre les **écoles** de l'enseignement qualifiant, les **entreprises locales** et les **opérateurs régionaux**, sur les zones de **Liège et** de **Wallonie picarde,** afin de favoriser l'insertion professionnelle des élèves et le développement des compétences techniques des enseignants. Ce projet pilote vise tant l'enseignement de plein exercice que l'enseignement en alternance.

Le projet pilote sera mis en œuvre sur les années scolaires **2025-26 et 2026-27**, avec le soutien des **Fédérations de pouvoirs organisateurs** et de **Wallonie-Bruxelles Enseignement**, de **AKT for Wallonia**, de la **Fondation pour l'enseignement**, du **FOREM**, des **Cités et carrefours des métiers** et de l'**IFAPME**.

L'appel à candidatures est ouvert aux options de l'ensemble des secteurs professionnels. **15 écoles maximum** seront sélectionnées sur les deux zones d'enseignement concernées.

Les écoles sélectionnées se voient octroyer **8 périodes**-professeur pour la durée du projet pilote.

Les candidatures des écoles sont à déposer pour le 30 janvier 2026 au plus tard, en renvoyant le formulaire de candidature à pilote-ecoles-entreprises@cfwb.be.

2. Présentation du projet pilote

Dans le cadre des options qu'elles organisent, les écoles nouent un ou plusieurs partenariats avec des entreprises locales pour développer des actions et initiatives visant à :

- Développer un projet d'école pour mettre en place des partenariats structurels avec les entreprises locales (**axe 1**) ;
- Mettre en place un parcours personnalisé des élèves favorisant l'orientation vers le monde du travail et l'apprentissage en situation réelle (**axe 2**) ;
- Améliorer la formation continue et favoriser l'immersion en entreprise des enseignants (**axe 3**).

Ces actions et initiatives seront soutenues par divers partenaires dont singulièrement AKT for Wallonia, la Fondation pour l'enseignement et les opérateurs régionaux de la formation et de l'emploi.

Axe 1 – Développer un **projet d'école** pour mettre en place des **partenariats** structurels avec les **entreprises locales**, avec le soutien d'un « Pilote école-entreprises »

L'axe 1 vise à renforcer les liens structurels entre l'école et les entreprises en :

- Formalisant des partenariats avec les entreprises locales ;
- Créant des dispositifs structurels pour améliorer la connaissance et l'intégration des élèves dans le monde de l'entreprise ;
- Améliorant la formation continue et l'immersion en entreprise des enseignants.

Dans le cadre du projet pilote, **chaque école désigne un « Pilote école-entreprises »** au sein de son établissement. Celui-ci peut être un enseignant ou un autre membre du personnel. Une seule personne par école peut exercer cette fonction. Ce « Pilote école-entreprises » **sera accompagné dans ses missions** tout au long du projet par l'Administration générale de l'enseignement, AKT, FPE et les opérateurs régionaux de la formation et de l'emploi.

En collaboration avec la direction de l'école, le rôle du **« Pilote éPcole-entreprises »** est d'assurer coordination entre l'école et les entreprises locales afin d'optimiser l'insertion professionnelle des élèves (voir **axe 2**) et le développement des compétences techniques des enseignants (voir **axe 3**).

Plus concrètement, le « Pilote école-entreprises » est le point de contact avec les partenaires extérieurs, coordonne les partenariats (rencontres, besoins, planification, suivi) et pilote le projet au sein de l'école à travers la mobilisation des équipes, l'articulation des initiatives avec les programmes et le suivi des actions mises en œuvre.

Éléments attendus dans la candidature de l'école pour l'axe 1 :

- Proposer un projet d'école intégrant de manière cohérente les différents axes et volets et l'implication des différentes parties (entreprises, pilote « école-entreprises », élèves, équipes éducatives, partenaires extérieurs) ;
- Désigner la personne envisagée pour être le « Pilote école-entreprises » au sein de l'école.

Axe 2 – Mettre en place un **parcours personnalisé** des **élèves** favorisant l'orientation vers le monde du travail et l'apprentissage en situation réelle

L'axe 2 vise à mieux préparer l'insertion professionnelle des élèves de l'enseignement qualifiant, et cible les élèves de 6e ou 7e année.

Cet axe se compose de **deux volets**.

Les écoles doivent mettre en œuvre des **actions spécifiques pour chaque volet** qui s'inscrivent nécessairement dans le cadre de partenariats écoles-entreprises et, le cas échéant, de collaborations avec des opérateurs de l'emploi et de la formation.

Les actions peuvent être développées au sein de l'école et/ou au sein des entreprises partenaires (activités et stages). Ces actions peuvent s'insérer dans des projets déjà existants qui s'articulent dans une dynamique école-entreprises.

Chaque école choisit, avec ses partenaires, les modalités pour réaliser les actions.

Volet 1 du parcours : Favoriser l'expérimentation du monde professionnel par les élèves

Dans le cadre du projet, les écoles mettent en œuvre avec les entreprises partenaires, et le soutien des opérateurs de l'emploi et de la formation, des actions et initiatives pour permettre aux élèves d'appréhender concrètement le monde professionnel et d'être sensibilisés aux comportements attendus en entreprise.

Les écoles peuvent développer des actions[1] telles que :

[1] Il s'agit d'exemples pour illustrer le volet 1, cette liste n'est pas exhaustive.

- Des visites d'entreprises et témoignages de professionnels pour illustrer les parcours et métiers ;
- Des ateliers pratiques réalisés avec une entreprise partenaire et/ou un opérateur régional (production, résolution de cas concrets, Défi des talents, Essais métiers, etc.) ;
- Des stages ou des immersions pour les élèves, lorsqu'ils apportent une réelle valeur ajoutée ;
- La participation d'entreprises aux activités pédagogiques (conférences, coanimation d'ateliers, etc.).

Pour les écoles qui participeront au projet pilote, deux dérogations sont prévues :

1. Dérogation au nombre maximum d'élèves en entreprise :

La limite de maximum 6 élèves par groupe en stage en entreprise, prévue à l'article 7 bis de la loi du 19 juillet 1971, ne s'applique pas.

Les écoles du projet pilote peuvent donc dépasser ce nombre, en fonction des besoins et des conditions d'accueil.

2. Dérogation à la durée maximale des stages :

Par dérogation à l'article 5, § 5, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014, les écoles du projet pilote peuvent dépasser la durée maximale réglementaire des stages.

Cette décision peut être prise sur la seule proposition du conseil de classe, sans autre validation externe.

Volet 2 du parcours : Favoriser la transition des élèves vers l'emploi ou une formation complémentaire

De manière complémentaire aux actions du premier volet, les écoles organisent un « **coaching first job / formation** » pour les élèves en fin de cursus (en 6e ou 7e année). Ce coaching vise la **transition** de ces élèves **vers l'emploi, une formation complémentaire** ou **les études supérieures** pour les jeunes qui souhaitent renforcer leurs compétences ou poursuivre leur formation.

Le FOREM, les Cités et carrefours des métiers et/ou de l'IFAPME peuvent être sollicités dans le cadre de ce coaching afin de partager leur expertise et soutenir les projets initiés par les écoles (sessions d'accompagnement à destination des élèves, animation, préparation, outils, …).

Ce coaching peut associer les enseignants (de la formation commune et/ou de l'OBG) et les collaborateurs de l'entreprise partenaire.

Dans le cadre du **coaching first job / formation**, les écoles peuvent développer des actions[2] telles que :

- Des ateliers de préparation : rédaction de CV, simulation d'entretien, sensibilisation aux codes du travail, visite des Cités et carrefours des Métiers, etc. ;
- Une présentation des études supérieures et des formations complémentaires accessibles ;
- Des ateliers de connaissance de soi / soft skills / exploration des métiers, etc.

[2] Il s'agit également d'exemples pour illustrer le volet 2, cette liste n'est pas exhaustive.

Éléments attendus dans la candidature de l'école pour les deux volets de l'axe 2 :

- Préciser la ou les OBG et le nombre d'élèves[3] visés ;
- Identifier la ou les entreprises envisagées pour le partenariat ;
- Décrire les étapes clés et actions / initiatives envisagées pour les deux volets ;
- Identifier les partenaires éventuels envisagés pour le coaching first job / formation (FOREM, Cité et carrefour des métiers, IFAPME, autre) et leur rôle ;
- Réaliser un calendrier prévisionnel de la phase de préparation et de la phase de mise en œuvre du projet.

Axe 3 - Améliorer la **formation continue** et favoriser l'**immersion en entreprise des enseignants**

Pour favoriser l'insertion professionnelle des élèves, il est essentiel que la formation qu'ils reçoivent soit en phase avec les réalités actuelles du métier. Cet axe vise à **proposer un dispositif d'immersion en entreprise aux enseignants**, afin de renforcer leurs compétences techniques, voire à en développer de nouvelles lorsque les métiers évoluent, notamment avec l'intégration de nouvelles technologies. Il s'agit également de favoriser les relations directes entre les enseignants des cours techniques et d'atelier et les entreprises locales.

L'immersion des enseignants au sein de l'entreprise partenaire a pour objectifs de :

- **Actualiser les pratiques professionnelles des enseignants**, en redécouvrant les réalités du métier, les outils et les méthodes utilisés en entreprise ainsi qu'en identifiant les besoins en formation technique ;
- **Comprendre les attentes du monde du travail,** en identifiant les compétences et attitudes attendues : sécurité, savoir-être (communication, compétences relationnelles, etc) pour mieux préparer les élèves ;
- **Enrichir les pratiques pédagogiques,** en reliant les apprentissages à des situations concrètes et actuelles pour mieux orienter et motiver les élèves.

L'immersion en entreprise est organisée sous la modalité d'une formation en immersion[4]. **Le dispositif de formation relève du niveau réseau** mais n'est pas repris dans les programmes généraux et annuels. Au besoin et en fonction de la situation du membre du personnel, **il peut être dérogé au nombre maximum de demi-jours**.

L'immersion proposée dans le projet pilote prévoit 4 demi-jours d'immersion en entreprise et 1 demi-jour de débriefing/intervision (comptabilisés dans les demi-jours de formation).

Le dispositif d'immersion en entreprise est organisé en **trois phases** :

EN AMONT : **Fixer les objectifs de l'immersion en entreprise**

Cette phase vise à identifier les **besoins** des enseignants et les **compétences techniques** à travailler en entreprise. Ces compétences sont déterminées en fonction des opportunités offertes par l'entreprise partenaire.

[3] Cet axe vise l'insertion à l'emploi ou l'accès à une formation complémentaire pour les élèves en dernière année de formation (6e ou 7e année). Les élèves qui participent au projet pilote bénéficient des activités liées aux deux volets qui sont interdépendants.

[4] Telle que visée à l'article 6,1,5,-11, §2, alinéa 1er, 5°du Code de l'enseignement.

Les objectifs de l'immersion sont définis lors d'une **rencontre** entre les enseignants concernés, le « Pilote école-entreprises », le CSA, et l'entreprise partenaire.

PENDANT : Réaliser l'immersion au sein de l'entreprise partenaire

L'enseignant effectue son immersion dans l'entreprise partenaire pendant 4 demi-journées. Cette immersion lui permet d'**observer les réalités actuelles du métier** pour lequel il forme les élèves, de participer à certaines activités et d'échanger avec des professionnels du métier.

L'enseignant est accompagné par un professionnel de l'entreprise.

APRÈS : Identifier les compétences techniques à développer ou à renforcer suite à l'immersion

Après l'immersion, les compétences techniques à développer ou à renforcer chez les enseignants sont identifiés à l'occasion d'une demi-journée de débriefing organisée au sein de l'école. Cette rencontre vise également à déterminer les opérateurs de formation et/ou les entreprises qui peuvent proposer les formations correspondantes.

Le débriefing réunit les enseignants concernés, le « Pilote école-entreprises », le CSA et le représentant de l'entreprise partenaire.

Éléments attendus dans la candidature de l'école pour l'axe 3 :

- Préciser la ou les OBG et le nombre d'enseignants visés ;
- Décrire les défis de l'école en matière de formation de ces enseignants ;
- Décrire l'intérêt de l'école pour l'immersion en entreprise ;
- Identifier les partenaires envisagés pour l'immersion en entreprise.

3. Ressources allouées aux écoles

Les écoles sélectionnées bénéficient de **8 périodes-professeur** pour concevoir, coordonner et mettre en œuvre leurs projets[5].

Elles sont en outre soutenues par les partenaires du projet pilote, notamment AKT for Wallonia, la Fondation pour l'enseignement, le FOREM, les Cités et carrefours de métiers, et l'IFAPME, qui assurent un accompagnement tout au long du processus (voir au point suivant).

L'octroi des périodes prend cours à partir du mois de mars 2026 et couvre les années scolaires 2025-26 et 2026-27.

[5] Sous réserve de l'adoption du Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Infrastructures, aux Hôpitaux universitaires, à la Culture, à la Recherche scientifique, à l'Enfance, aux Maisons de Justice, à la Jeunesse, et aux Fonds budgétaires.

4. Déroulement du projet pilote et dispositifs de soutien des écoles

Lors de la phase de **préparation de la candidature** (décembre 2025 à fin janvier 2026)

- Les écoles proposent un projet réfléchi et construit au regard de la finalité et des trois objectifs particuliers du projet pilote, les actions/initiatives envisagées pour les trois axes, et précise leurs besoins en termes de partenariats, ainsi quele « Pilote école-entreprises » envisagé.
- Les écoles peuvent être accompagnées par la **Cellule de soutien et d'accompagnement de leur FPO ou de WBE** (CSA) pour la préparation de leur candidature.
- Elles peuvent également bénéficier du soutien de **AKT for Wallonia**, l'organisation représentative des employeurs en Région wallonne, pour identifier et mobiliser des entreprises locales.

Pour toute question relative au projet ou pour être mis en relation avec l'un des partenaires (FOREM, Cité et carrefour des métiers, IFAPME, Fondation pour l'Enseignement), le point de contact est : pilote-ecoles-entreprises@cfwb.be

Lors de la phase de **préparation du projet** (mars à juin 2026)

- Les écoles sélectionnées affinent leur projet avec le soutien de la **Cellule de soutien et d'accompagnement de leur FPO ou de WBE** (CSA).
- Elles bénéficient également du soutien des partenaires du projet pilote pour étoffer leur projet :
    - **AKT for Wallonia** : pour formaliser les partenariats avec les entreprises locales ;
    - La **Fondation pour l'Enseignement** : pour accompagner et organiser l'immersion en entreprise des enseignants ;
    - Les acteurs de l'emploi et de la formation : **FOREM**, **Cité et carrefours des métiers** et **IFAPME**.

En fonction des partenariats formalisés et des possibilités des acteurs impliqués, les écoles pourront ajuster certaines actions prévues dans leur dossier de candidature.

Afin de soutenir les personnes désignées pour assumer la fonction de « Pilote école-entreprises » au sein de chaque école sélectionnée, un processus d'accompagnement et de sensibilisation sera mis en place.

Une fois que les projets seront sélectionnés, les « Pilotes école-entreprises » seront invités à une journée de mise en réseau avec les partenaires pour les outiller et les soutenir dans leurs missions.

Lors de la phase de **mise en œuvre du projet** (septembre 2026 à juin 2027)

- Les écoles sélectionnées mettent en œuvre leur projet avec le soutien de la **Cellule de soutien et d'accompagnement de leur FPO ou de WBE** (CSA) et l'appui des partenaires tout au long de l'année scolaire 2026-27.

5. Procédure de sélection des projets

Seules les **écoles** organisant des options dans l'enseignement **qualifiant** ordinaire de plein exercice et/ou en alternance sur les zones d'enseignement de **Liège** et de **Wallonie Picarde** peuvent se porter candidates pour participer au projet pilote.

Pour être recevable, le dossier de candidature doit être introduit par le pouvoir organisateur. La fédération de pouvoirs organisateurs à laquelle est affiliée l'école est mise en copie de l'envoi du dossier de candidature. Il précise à minima les éléments suivants :

Pour l'axe 1 – Liens structurels avec des entreprises partenaires

- Proposer un projet d'école intégrant de manière cohérente les différents axes et volets et l'implication des différentes parties (entreprises, pilote « école-entreprises », élèves, équipes éducatives, partenaires extérieurs) ;
- Désigner la personne envisagée pour être le « Pilote école-entreprises » au sein de l'école.

Pour l'axe 2 - Parcours personnalisé pour les élèves

- Préciser la ou les OBG et le nombre d'élèves[6] visés ;
- Identifier la ou les entreprises envisagées pour le partenariat ;
- Décrire les étapes clés et actions / initiatives envisagées pour les deux volets ;
- Identifier les partenaires envisagés pour le coaching first job / formation (FOREM, Cité et carrefour des métiers, IFAPME, autre) ;
- Réaliser un calendrier prévisionnel de la phase de préparation et de la phase de mise en œuvre du projet.

Pour l'axe 3 - Immersion en entreprise des enseignants

- Préciser la ou les OBG et le nombre d'enseignants visés ;
- Décrire les défis de l'école en matière de formation de ces enseignants ;
- Décrire l'intérêt de l'école pour l'immersion en entreprise ;
- Identifier les partenaires envisagés pour l'immersion en entreprise.

La sélection des projets est assurée par le Comité de pilotage du projet pilote sur la base des critères suivants :

- La pertinence du projet de l'école et des actions/initiatives proposées au regard des trois axes du projet pilote ;
- La pertinence du ou des partenariats proposés entre l'école et l'entreprise au regard des trois axes du projet pilote ;
- La précision du calendrier prévisionnel couvrant la phase de préparation et la phase de mise en œuvre du projet.

[6] Cet axe vise l'insertion à l'emploi ou l'accès à une formation complémentaire pour les élèves en dernière année de formation (6e ou 7e année). Les élèves qui participent au projet pilote bénéficient des activités liées aux deux volets qui sont interdépendants.

6. Déposer une candidature

Les pouvoirs organisateurs, en concertation avec leur fédération de pouvoirs organisateurs ou Wallonie-Bruxelles Enseignement, doivent introduire leur candidature **pour le vendredi 30 janvier 2026 au plus tard**, en transmettant le dossier de candidature complété par voie informatique à l'adresse électronique pilote-ecoles-entreprises@cfwb.be.

7. Séances d'information

Pour les écoles intéressées, deux webinaires seront organisés afin de présenter le projet pilote et de répondre aux questions :

- Le mardi 13 janvier 2026, de 10h30 à 12h00 ;
- Le jeudi 15 janvier 2026, de 15h00 à 17h00.

Inscription via le formulaire électronique **au plus tard le vendredi le 9 janvier 2026** : Inscription au webinaire du pilote école-entreprises – Remplir le formulaire

Annexes

N°	Titre de l’annexe
1	Formulaire de candidature au projet pilote

ANNEXE A LA CIRCULAIRE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE - PROJET PILOTE ÉCOLES-ENTREPRISES

Date limite du dépôt de votre candidature : le 30 janvier 2026

À envoyer à pilote-ecoles-entreprises@cfwb.be, en mettant en copie votre fédération de pouvoirs organisateurs ou Wallonie-Bruxelles Enseignement

Nom du projet soumis * : ...

Renseignez les informations administratives permettant d'identifier l'implantation/école concernée.

Renseignements école * :

- Numéro FASE école :
- Numéro FASE implantation :
- Nom de l'école :
- Code postal :
- Commune :
- Zone d'enseignement :
- Réseau d'enseignement :

Personne responsable de la candidature * :

- Nom :
- Prénom :
- Fonction au sein de l'école :
- Adresse électronique de contact :
- Numéro de téléphone :

Pour toute question relative au projet ou pour être mis en relation avec l'un des partenaires (FOREM, Cité et carrefour des métiers, IFAPME, Fondation pour l'Enseignement), vous pouvez contacter : pilote-ecoles-entreprises@cfwb.be.

Les éléments obligatoires pour la recevabilité de la candidature sont identifiés avec un astérisque (*).

AXE 1 : Développer un projet d'école pour mettre en place des partenariats structurels avec des entreprises locales, avec la désignation d'un « Pilote école-entreprises »

*Décrivez le projet de votre école et les partenariats envisagés afin de favoriser l'insertion professionnelle des élèves et le développement des compétences techniques des enseignants. Dans votre présentation, veillez à préciser les OBG concernés et les entreprises et autres partenaires envisagées, ainsi qu'à expliciter la **valeur ajoutée** du projet pour les **élèves**, les **enseignants** et l'**école** * (maximum 30 lignes).*

...

*Expliquez l'articulation prévue entre les trois axes du projet pilote, les différentes activités/actions et la singularité de votre projet * (maximum 15 lignes).*

...

*Au cours des dernières années, qu'avez-vous mis en œuvre pour renforcer les liens école-entreprise * (maximum 15 lignes).*

...

En collaboration avec la direction de l'école, le rôle du « Pilote école-entreprises » est d'assurer la coordination entre l'école, les entreprises locales et les autres partenaires afin d'optimiser l'insertion professionnelle des élèves et le développement des compétences techniques des enseignants.

Désignez la personne envisagée pour exercer le rôle de « Pilote école-entreprises » au sein de votre école.

Nom et prénom du Pilote désigné * : ...

Fonction initiale au sein de l'école * : ...

AXE 2 : Mettre en place un parcours personnalisé des élèves favorisant l'orientation vers le monde du travail et l'apprentissage en situation réelle

Le parcours personnalisé des élèves est composé de **deux volets complémentaires et interdépendants**.

Les élèves visés dans le projet sont en fin de cursus, en 6e ou en 7e année.

Renseignements relatifs à l'(aux) OBG(s) visée(s) l'axe 2 :	
Intitulé de l'OBG *	Estimation du nombre d'élèves concernés *

Renseignements relatifs à/aux entreprise(s) partenaire(s) envisagées dans l'axe 2 :				
Nom de l'entreprise et domaine d'activité *	Contact pris avec l'entreprise (oui/non) *	Nom et prénom de la personne de contact	Fonction au sein de l'entreprise	Coordonnées de la personne de contact (tél. et courriel)

Lors du dépôt de votre candidature, il n'est pas obligatoire d'avoir déjà formalisé des partenariats avec des entreprises locales. Toutefois, il vous est demandé, dans la mesure du possible, d'avoir identifié et contacté la ou les entreprises locales avec lesquelles vous envisagez de collaborer et donc, de compléter les deux premières colonnes du tableau.

Volet 1 du parcours : Favoriser l'expérimentation du monde professionnel par les élèves

Dans le cadre de partenariats entre l'école et une ou plusieurs entreprises, des actions et initiatives sont mises en œuvre pour permettre aux élèves d'appréhender concrètement le monde professionnel et d'être sensibilisés aux comportements attendus en entreprise (visites, ateliers, stages et/ou immersion en entreprise, ...).

Décrivez les étapes clés et actions/initiatives prévues pour le volet 1 (maximum 30 lignes) :*
…

*Décrivez le rôle attendu de la ou des entreprises partenaires envisagées pour le volet 1 * (maximum 30 lignes) :*
…

Remarque : *Lors du dépôt de votre candidature, il n'est pas obligatoire d'avoir déjà formalisé des partenariats avec des entreprises locales. Toutefois, il vous est demandé d'expliciter ce que vous attendez d'elles dans le cadre du volet 1.*

Volet 2 du parcours : Favoriser la transition des élèves vers l'emploi ou une formation complémentaire ou des études supérieures.

De manière complémentaire aux actions/initiatives du premier volet, un « coaching first job / formation » est organisé. Ce coaching vise la transition des élèves vers l'emploi ou une formation complémentaire (ateliers de préparation à l'emploi, information sur les formations/études complémentaires, ateliers soft skills, suivi post-diplôme, …).

*Décrivez, les actions/initiatives prévues dans le cadre du « coaching first job / formation » * (maximum 30 lignes) :*

…

Si vous envisagez d'organiser le coaching avec le soutien de partenaires externes (de la formation, de l'emploi, entreprise, autre), veuillez identifier le ou les partenaires potentiels et expliciter leur rôle (maximum 30 lignes) :

…

Lors du dépôt de votre candidature, il n'est pas obligatoire d'avoir déjà formalisé des partenariats. Toutefois, il vous est demandé d'expliciter ce que vous attendez de ceux-ci.

Calendrier prévisionnel des actions/initiatives de l'axe 2

Pour programmer les actions/initiatives développées dans l'axe 2, veuillez proposer un calendrier prévisionnel de la phase de préparation et de la phase de mise en œuvre :

*Préparation - Mars à juin 2026 (maximum 10 lignes) * :*

…

*Mise en œuvre - Septembre 2026 à juin 2027 (maximum 20 lignes) * :*

…

Lors de la phase de préparation du projet, entre mars et juin 2026, les actions/initiatives et le calendrier prévisionnel pourront, si nécessaire, être ajustés en fonction des partenariats formalisés et des possibilités des acteurs impliqués.

AXE 3 : Améliorer la formation continue et favoriser l'immersion en entreprise des enseignants

Le dispositif d'immersion en entreprise est organisé en trois phases :

- EN AMONT : Fixer les objectifs de l'immersion en entreprise ;
- PENDANT : Réaliser l'immersion au sein de l'entreprise partenaire ;
- APRÈS : Identifier les compétences techniques à développer ou à renforcer à la suite l'immersion.

Renseignements relatifs à l'(aux) OBG(s) visée(s) l'axe 3 :	
Intitulé de l'OBG *	Estimation du nombre d'enseignants concernés *

Renseignements relatifs à/aux entreprise(s) partenaire(s) envisagées dans l'axe 2 :				
Nom de l'entreprise et domaine d'activité *	Contact pris avec l'entreprise (oui/non) *	Nom et prénom de la personne de contact	Fonction au sein de l'entreprise	Coordonnées de la personne de contact (tél. et courriel)

Lors du dépôt de votre candidature, il n'est pas obligatoire d'avoir déjà formalisé des partenariats avec des entreprises locales. Toutefois, il vous est demandé, dans la mesure du possible, d'avoir identifié et contacté la ou les entreprises locales avec lesquelles vous envisagez de collaborer et donc, de compléter les deux premières colonnes du tableau.

*Décrivez les défis de votre école en matière de formation pour les enseignants visés dans l'axe 3 * (maximum 15 lignes) :*

…

*Décrivez l'intérêt de l'école pour l'immersion en entreprise (ex : bénéfices attendus pour les enseignants, les élèves et les formations) * (maximum 30 lignes) :*

…

*Si vous envisagez d'organiser l'immersion en entreprise avec le soutien de partenaires externes, veuillez identifier le ou les partenaires potentiels et expliciter leur rôle * (maximum 15 lignes) :*

…

Lors du dépôt de votre candidature, il n'est pas obligatoire d'avoir déjà formalisé des partenariats. Toutefois, il vous est demandé d'identifier le ou les partenaires avec lesquels vous envisagez de collaborer et leur rôle ans l'axe 3.

Calendrier prévisionnel des activités/actions de l'axe 3

Pour programmer les trois phases de l'axe 3, veuillez proposer un calendrier prévisionnel de la phase de préparation et de la phase de mise en œuvre :

*Préparation - Mars à juin 2026 (maximum 10 lignes) * :*

…

*Mise en œuvre - Septembre 2026 à juin 2027 (maximum 10 lignes) * :*

…

Lors de la phase de préparation du projet, entre mars et juin 2026, le calendrier prévisionnel de l'axe 3 pourra, si nécessaire, être ajusté en fonction des partenariats formalisés et des possibilités des acteurs impliqués.

Autres éléments que vous souhaitez adresser (facultatif) :

…